

Tipifarnib

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Tipifarnib 300 mg, comprimé

Substance active

Tipifarnib

Laboratoire

Kura Oncology, Inc

AMM

Documents de référence dans le cadre de l'AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

[Titulaire \(s\)](#)

[Critères d'octroi](#)

[Indications](#)

[Code\(s\) CIP](#)

[Documents de référence](#)

[Lire aussi](#)

[Autres informations](#)

[Données d'inclusion](#)

[Résumé de rapport de synthèse périodique](#)

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Tipifarnib 300 mg, comprimé

[Critères d'octroi](#)

- Renouvellement de traitement pour les patients préalablement traités par Tipifarnib et pour lesquels l'efficacité et la sécurité du traitement permettent de justifier sa poursuite.

[Autres informations](#)

- A compter du 14/06/2022, le laboratoire Kura Oncology a informé l'ANSM qu'il n'était plus en mesure de mettre à disposition sa spécialité Tipifarnib pour traiter de nouveaux patients, seule la poursuite des traitements déjà initiés sera assurée .
- Se référer à la Brochure destinée à l'investigateur, disponible auprès de Kura Oncology, Inc.
- Prescription réservée aux spécialistes en oncologie ou aux médecins compétents en cancérologie.

Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié